



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL  
LIGUE des PAYS DE LA LOIRE  
BULLETIN D'ADHESION Saison 2022-2023

MEMBRES du CONSEIL ou de COMMISSIONS  
HONORAIRES de COMMISSIONS ou ARBITRES HONORAIRES  
ou MONITEURS HONORAIRES

*Rappel* des dispositions des articles 7 et 39 des Règlements Officiels de la Ligue des Pays de la Loire qui précisent que tout membre de commission doit être soit licencié à un club, soit licencié comme arbitre indépendant, soit membre individuel payant une cotisation. Les cartes de membre honoraire ne sont pas prises en considération.

FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS

(à remplir très précisément pour une saisie informatique complète)

N° de licence : \_\_\_\_\_

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance (obligatoire): .....

District d'appartenance : Vendée

Adresse : .....

Ville : .....

Code Postal : .....

Signature obligatoire

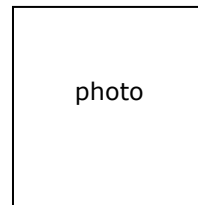
Téléphone : .....

Portable : .....

Courriel : .....

*joindre obligatoirement*

- pour une nouvelle adhésion une photo d'identité récente (pour les contrôles aux stades)



COCHER LA FONCTION

**MEMBRE INDIVIDUEL DE LIGUE** (ni licencié à un club, ni arbitre indépendant) : envoyer à la LFPL • la cotisation statutaire de 25,40 € est prise en charge par la Ligue + pour une nouvelle adhésion le bulletin d'adhésion et la photo.

**MEMBRE INDIVIDUEL DE DISTRICT** (ni licencié à un club, ni arbitre indépendant) : envoyer au district d'appartenance • cotisation statutaire de **25,40 €** par chèque + pour une nouvelle adhésion le bulletin d'adhésion et la photo.

**avis du district :**

COCHER LA FONCTION

**MEMBRE HONORAIRE DE COMMISSION ou ARBITRE HONORAIRE DE LIGUE ou MONITEURS HONORAIRES** : envoyer à la LFPL • les frais d'édition de la carte soit **25,40 €** par chèque + pour une nouvelle adhésion le bulletin d'adhésion et la photo.

**MEMBRE HONORAIRE DE COMMISSION ou ARBITRE HONORAIRE DE DISTRICT** : envoyer au district d'appartenance • les frais d'édition de la carte soit **25,40 €** par chèque + pour une nouvelle adhésion le bulletin d'adhésion et la photo.

**avis du district :**

(\*) **MEMBRE DU CONSEIL ET/OU DE COMMISSION DE LIGUE** (licencié à un club, ou arbitre indépendant) : envoyer à la LFPL • un **RIB/RIP** seulement pour les nouveaux membres ou pour modifications bancaires + pour une nouvelle adhésion le bulletin d'adhésion et la photo.

(\*) **MEMBRES DE CONSEIL ET/OU DE COMMISSION DE DISTRICT** (licencié à un club, ou arbitre indépendant) : envoyer au district d'appartenance • un **RIB/RIP** seulement pour les nouveaux membres ou pour modifications bancaires + pour une nouvelle adhésion le bulletin d'adhésion et la photo.

**avis du district :**

*NB : Seuls les dossiers complets seront transmis au Conseil de Ligue ou de Districts pour validation. Ceux qui seraient incomplets seront retournés aux intéressés pour complément.*

PARTIE RESERVEE à l'administration

MEMBRE INDIVIDUEL

la cotisation statutaire soit **25,40 €**

MEMBRE HONORAIRE DE COMMISSION ou

ARBITRE HONORAIRE ou MONITEUR HONORAIRE

les frais d'édition de la carte soit **25,40 €**

NOUVEAU MEMBRE DE CONSEIL

ou de COMMISSION

un **RIB/RIP**

une photo d'identité récente DATE DE RECEPTION : .....